

M. Georges Michel, a déjà traité ici même cette question à fond et l'espace nous manque pour y revenir. Le règlement s'impose de lui-même dans toute grande industrie par la nécessité d'assurer la discipline ; dans la petite, les coutumes locales suffisent pour en tenir lieu. L'obligation serait une mesure tracassière venant s'ajouter à un trop grand nombre d'autres qui entravent déjà le développement de l'industrie.

Le patron a incontestablement, sous réserve de se conformer aux lois et à la morale, le droit de rédiger son règlement comme il lui convient. Par cela même que l'ouvrier s'est assuré, par le contrat de salaire, une rémunération fixe, à l'abri de tout risque, quel que soit le résultat de l'entreprise à laquelle il collabore, il a renoncé à toute intervention dans sa direction ; s'il était appelé à donner son avis, autrement qu'à titre consultatif dans l'établissement du règlement, il prendrait part précisément à cette direction. Qu'il soit fort utile de connaître l'opinion des ouvriers sur certaines prescriptions, c'est ce que nous ne contestons pas, mais le dernier mot, en cette matière, doit toujours rester à l'employeur. Quant aux amendes, si souvent attaquées, elles peuvent être nécessaires comme sanction, et du reste l'exemple du Vooiruit de Gand et celui des Verriers d'Albi prouvent que les associations ouvrières sont les premières à en user avec sévérité ; nous sommes heureux d'être ici d'accord avec M. Bodeux qui se déclare opposé à leur suppression, tout en souhaitant comme nous-même qu'on en use le moins possible : il est à coup sûr désirable qu'elles ne profitent jamais au patron lui-même, mais soient versées à des caisses de secours, de retraites ou autres œuvres de prévoyance et de bienfaisance.

En résumé, l'intervention de l'Etat dans le contrat de travail en dehors du cas où il s'agit de protéger l'une des parties réellement plus faible, femme ou enfant, ne nous paraît souhaitable à aucun degré. La libre concurrence a permis une très grande amélioration du sort des classes ouvrières et ne ferme pas la porte à de nouveaux et plus grands progrès. Mais il est malheureux que les Etats, en accordant une protection spéciale à certaines catégories de producteurs, établissent ainsi un ordre de choses artificiel où les uns étant "protégés" et les autres ne l'étant pas, ceux-ci peuvent se croire lésés. C'est de l'adoption du tarif général des douanes de 1892, et du renchérisse-

ment qu'il prétendait amener dans le prix des produits agricoles et par contre-coup dans celui des denrées de consommation de première nécessité, que M. Pierre Richard a pris texte pour déposer la proposition de loi sur le salaire minimum que nous citons plus haut. C'est l'organisation tout à fait artificielle de l'industrie des sucres qui a pu colorer d'un semblant de justice les projets d'interdiction du travail étranger qui ont été récemment mis en avant à la Chambre des députés. Le protectionnisme à outrance, les monopoles, toutes les mesures tendant à établir une organisation économique factice sont les précurseurs du socialisme.

PIERRE LEROY-BEAULIEU.

L'INDUSTRIE MINERALE EN FRANCE

Nous lisons dans la *Gazette Commerciale* :

A notre époque la puissance industrielle d'un pays peut être estimée d'après sa production et sa consommation de charbon et de fer, puisque c'est avec le fer qu'on construit les machines et avec le charbon qu'on les actionne.

Il est donc très intéressant de se rendre compte de la quantité de houille et de fer que la France produit et consomme et de comparer sa production et sa consommation avec celles des autres grandes contrées industrielles, telles que l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique.

A cet égard, nous trouvons des renseignements précis dans le rapport annuel de l'inspecteur général des mines, président de la commission chargée d'examiner et de coordonner les renseignements statistiques concernant l'industrie minière et les appareils à vapeur.

Le rapport qui vient d'être inséré au *Journal Officiel* nous indique quelle a été l'importance de notre production minière en 1895.

D'après les investigations des ingénieurs des mines, on a exploité en France, pendant l'année 1895, 502 concessions de mines qui ont produit, en nombre arrondi 32 millions 344,000 tonnes de substances minérales concédées, représentant sur place une valeur totale de 340 millions de francs.

Les combustibles minéraux, houilles, anthracites et lignites, en composent la plus grande partie. Leur production a été, en effet, de 28 millions 20,000 tonnes, valant près

de 309 millions sur le carreau des mines.

Elle s'est accrue de 603,000 tonnes ; soit 22 p. c. par rapport à l'année précédente et n'avait pas encore atteint un chiffre aussi élevé.

Cette production est bien inférieure à celle des autres grands pays industriels. En effet, pendant que la France produit 28 millions de tonnes de combustibles minéraux dans une année, l'Allemagne en produit 104 millions de tonnes, et les Etats Unis 175 millions de tonnes, l'Angleterre 193 millions de tonnes, et la Belgique 20 millions et demi de tonnes. Dans tous ces pays la houille est beaucoup plus abondante que chez nous et coûte moins cher. Aussi ces pays peuvent ils largement alimenter de combustible leurs usines, fabriques et manufactures et exporter de la houille, tandis que nous sommes importateurs.

Notre exportation de houille, en 1895, n'a pas atteint un million de tonnes. Elle s'écoule principalement en Suisse et en Belgique. Par contre, nous avons importé 11½ millions de tonnes de charbons anglais, belges et allemands. L'Angleterre surtout a pu, par suite de l'abaissement du fret, développer ses importations de charbons dans l'ouest et le midi de la France.

Notre production de minéral de fer, comme notre production de charbon, est inférieure à celle de l'Angleterre, à celle de l'Allemagne, à celle des Etats Unis. En effet notre production de minéral de fer a été en 1895 de 3,680,000 tonnes. Ce n'est pas suffisant pour notre consommation industrielle, puisque nous avons importé en 1895 seize cent mille tonnes de minéral en fer, venant notamment du Luxembourg.

Les usines sidérurgiques, c'est à dire celles dans lesquelles on donne naissance à la fonte, au fer ou à l'acier, tiennent une place considérable dans l'outillage national. La production des hauts fourneaux, des usines à fer et des aciéries a consisté en :

Fontes, 2,004,000 tonnes valant 111 millions ;

Fers, 757,000 tonnes valant 117 millions ;

Aciers ouvrés, 715,000 tonnes valant 183 millions.

Ensemble, 3,476,000 tonnes valant 411 millions.

On sait que le remplacement progressif du fer par l'acier est, en métallurgie, le fait capital de cette fin de siècle. Les usines à fer ont dû abandonner la fabrication des rails des bandages et des essieux de roues de locomotives et de wagons,